

## FORMULAIRE D'ADHÉSION SOCIÉTÉ AU SERVICE EXPRESS CASH

Ce formulaire permet d'autoriser l'accès au service mondial Express Cash American Express pour les titulaires de la Carte Corporate collaborateurs de la société.

Chaque titulaire devra contacter American Express afin d'activer cette option.

**À retourner imprimé, signé (signature manuscrite obligatoire) :**

American Express Carte-France  
Service Carte Corporate  
Libre réponse 43120  
92509 RUEIL-MALMAISON Cedex

**Montant maximum des retraits :**

Les collaborateurs autorisés par votre société pourront faire des retraits à hauteur de :

- 900 € par semaine pour la Carte Corporate Green et la Carte Corporate AIR FRANCE - AMERICAN EXPRESS
- 2 000 € par semaine pour la Carte Corporate Gold et la Carte Corporate Platinum.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes habilité à obtenir de notre part la communication des informations nominatives vous concernant enregistrées dans nos fichiers informatiques et à nous en demander toute rectification éventuelle en adressant un courrier à notre Service Clientèle ou par téléphone. Par ailleurs, les réponses à ce formulaire sont obligatoires pour que soit examinée votre demande.

### 1. Informations sur la Société

Nom de la Société :

(30 caractères maximum, espaces compris)

N° de Compte American Express  
de la Société :

   

Adresse de la Société :

  


Code Postal :

 Ville : 

### 2. Service Express Cash

Retrait d'espèces :

 Débit différé sur la Carte Corporate\*

M.  Mme  Mlle

Nom du mandataire :

Prénom du mandataire :

Fonction :

En signant ce formulaire  
je reconnais avoir pris connaissance  
et accepté les Conditions Générales  
des PROGRAMMES DE PAIEMENT  
CORPORATE D'AMERICAN EXPRESS  
qui incluent les conditions d'utilisation  
du service Express Cash.

**Signature manuscrite du Mandataire :**

Date :

\*Chaque transaction Express Cash apparaîtra, avec les autres dépenses, sur le relevé mensuel. À chaque retrait, des frais de 3,9 % du montant retiré seront facturés.